

**FRAIS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE PAIEMENT DE LA COTISATION
À L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2026-2027**

Le montant à payer totalise à 1 900,04\$ (taxes incluses).

Cotisation 2026-2027 (première inscription)	1300,00\$
Demande d'inscription au Tableau et délivrance du permis - diplômé du Québec	165,00\$
Taxes applicables (TPS, TVQ)	219,38
Assurance responsabilité professionnelle (taxe de 9% incluse)	178,06\$
Contribution à l'Office des professions	37,60\$

Le paiement doit être effectué en un versement unique, par virement Interac. Vous pouvez aussi choisir d'étaler le paiement en 4 versements, par débit préautorisé. Dans ce dernier cas, veuillez remplir le formulaire de débit préautorisé (DPA par prélèvements multiples).

Veuillez noter que les frais liés au paiement de la cotisation annuelle, incluant la délivrance du permis, l'inscription au tableau et l'assurance responsabilité professionnelle) ne sont pas remboursables en cas de démission du Tableau des membres en cours d'année.

Des frais de services sont facturés au membre pour tout retard, refus ou absence de provision sur nos modalités de paiement :

- pour un paiement avec étalement : frais de 25,00 \$ (DPA préautorisé).

L'Ordre offre cette année la possibilité de payer la cotisation en versements (par DPA ou par chèques) sans frais d'étalement.

Première inscription	1 ^{er} juillet 2026	1 ^{er} août	1 ^{er} sept.	1 ^{er} oct.	Total
4 versements	925,04\$	325,00\$	325,00\$	325,00\$	1 900,04\$

Instructions liées au virement bancaire par Interac

Si vous choisissez le paiement par virement bancaire Interac : vous devez faire un paiement unique via un compte bancaire établi à votre nom personnel. Le paiement peut être fait à l'adresse suivante : comptabilite@o-a-q.org.

La question de sécurité devant être inscrite est la suivante : quel est le nom de famille de la coordonnatrice à l'admission?

La réponse devant être inscrite est la suivante : michel